

# Guide méthodologique

## D'aide à la mise en œuvre des conventions fiscales internationales

**SEMINAIRE DE DIRECTEURS FORMATION  
DE FORMATEURS  
KINSHASA  
10-12 septembre 2014**

# Sommaire de la présentation

- Les objectifs du groupe de travail
- Le groupe de travail
- Le déroulement des travaux
- Les axes de réflexion
- L'utilité des conventions fiscales
- Le contenu du guide
- L'information et la formation

# Les objectifs du groupe de travail

Élaborer un document pratique

Rédiger un guide adaptable

Aider les pays membres à la définition des prérequis

Aider à la définition des besoins fonctionnels

Aider les pays à la mise en œuvre des conventions

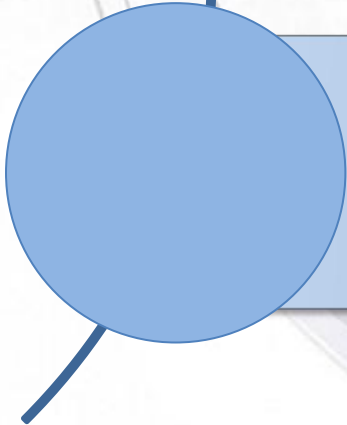


# Le groupe de travail



Composé d'experts de 8 pays,

Burkina Faso, Algérie, Cameroun, Tunisie, Côte D'ivoire, France, Maroc, IBFD



Animé par Mme Sandra KNAEPEN (Belgique)  
et M. El Hadji Ibrahima DIOP (Sénégal).

# Le déroulement des travaux <sup>(1/5)</sup>

## Rencontre préparatoire

Élaboration du fil conducteur des travaux

Rédaction des enjeux de l'application des conventions

## Rédaction d'un questionnaire destiné aux pays membres du CREDAF

Synthèse et analyse des réponses reçues- Validation du fil conducteur

## Deux rencontres du groupe de travail

Alger, Algérie

Ouagadougou, Burkina

# Le déroulement des travaux (2/5)

## Première rencontre (Algérie)

Échanges d'expériences et de bonnes pratiques

Discussions sur les enjeux de la mise en œuvre des conventions

### Ateliers de travail

Rassembler

synthétiser

Répartition des contributions attendues

Selon l'expérience des pays



# Le déroulement des travaux (3/5)

Travaux  
de  
rédaction



Première  
version du  
guide

# Le déroulement des travaux (4/5)

## Seconde rencontre (Burkina)

### Présentation et analyse du guide

Validation des sujets traités et de la structure du guide

### Ateliers de travail

Travaux de relecture

Travaux d'édition

### Discussions sur les modalités d'accompagnement

Séminaire

Diffusion du guide



# Le déroulement des travaux (5/5)



# La démarche opératoire

Une démarche pragmatique

mettant  
en lumière  
les enjeux,  
les difficultés,  
les risques

formulant des propositions  
concrètes pour la mise en œuvre  
effective et efficace des  
conventions fiscales

# Les axes de réflexion

## Les enjeux

L'imposition des opérations transfrontières constitue un enjeu important au regard des investissements directs étrangers. Les Administrations fiscales sont confrontées à la problématique de l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.

## Les difficultés

L'application des conventions fiscales internationales n'est pas toujours aisée. Une fois adoptées, les agents ne disposent pas toujours de tous les éléments nécessaires à leur correcte mise en œuvre. Ce qui prive les Etats contractants de la possibilité de tirer tous les profits liés aux conventions fiscales.

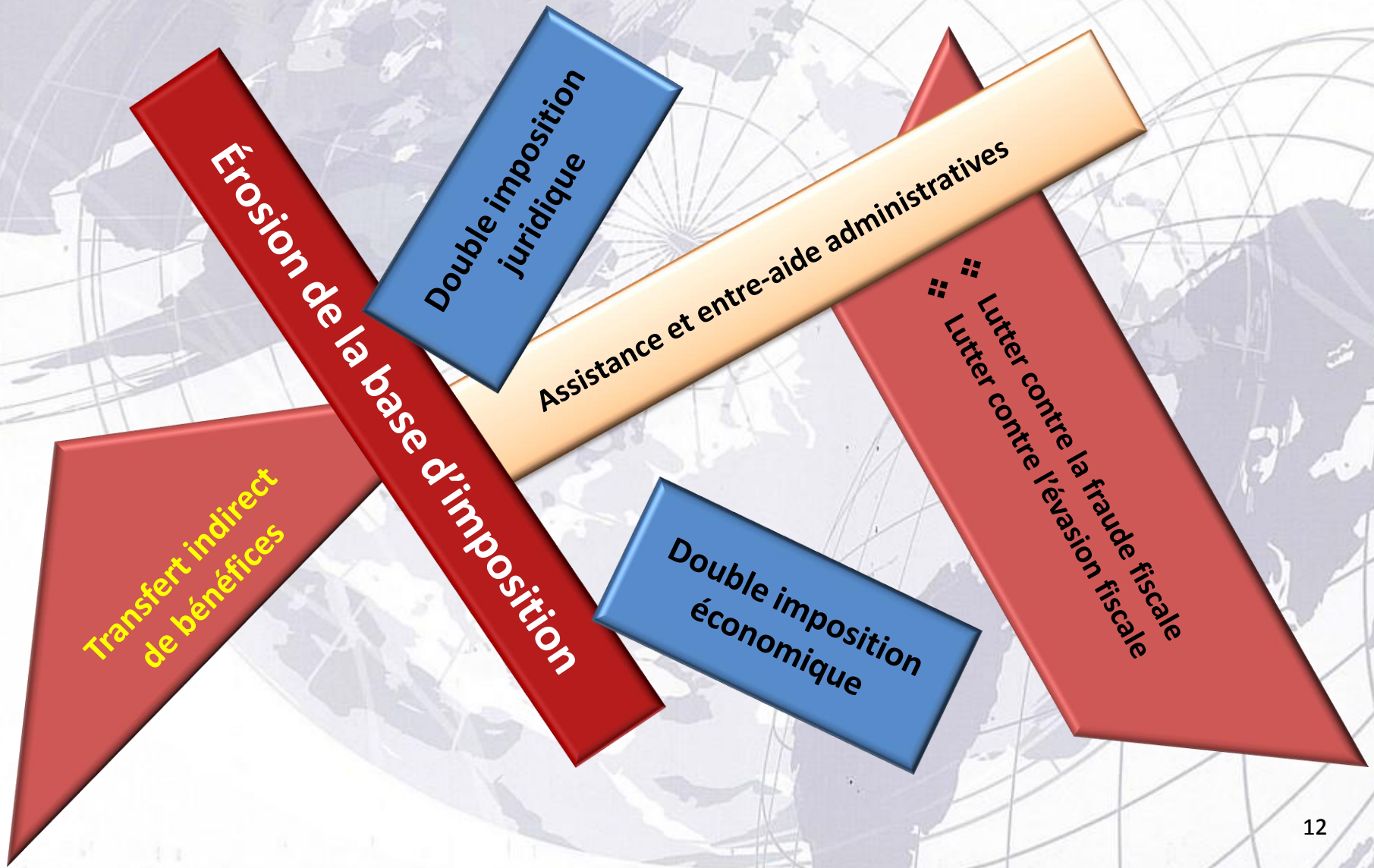
## La solution

Les conventions fiscales internationales visent à éviter non seulement les cas de double imposition. Elles organisent également l'entraide entre administrations fiscales dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Le présent guide est un outil pratique destiné aux agents des Administrations fiscales des pays membres du CREDAF pour une meilleure application des conventions fiscales.



# L'utilité des conventions fiscales



# Le contenu du guide (1/6)

## Première partie : Définitions et principes

### 1- Quelques fondamentaux à comprendre

- Double imposition juridique,
- Double imposition économique
- Notions de résidence et d'établissement stable

### 1- Quelques fondamentaux à comprendre

- Cas de double résidence d'une personne physique
- Cas de double résidence d'une personne morale
- Notion d'établissement stable

# Le contenu du guide <sup>(1/6)</sup>

## Première partie : Définitions et principes

### 1- Quelques fondamentaux à comprendre

- Double imposition juridique : un contribuable se trouve passible, pour le même fait générateur et pour les mêmes périodes, d'impôts de nature comparable appliqués par deux ou plusieurs États.

- Double imposition économique : deux personnes différentes sont imposables au titre d'un même revenu.



# Le contenu du guide (1/6)

## Première partie : Définitions et principes

### 1- Quelques fondamentaux à comprendre

- Résident : personne assujettie à l'impôt, en raison de son domicile, de sa résidence, de son siège de direction ou de tout autre critère de nature analogue.

### 1- Quelques fondamentaux à comprendre

- Foyer d'habitation permanent : lieu où le contribuable réside habituellement et de manière permanente.

# Le contenu du guide (1/6)

## Première partie : Définitions et principes

### 1- Quelques fondamentaux à comprendre

- Centre des intérêts vitaux: lieu d'exercice de l'activité du contribuable; lieu où il possède le siège de ses affaires ; lieu où il a effectué ses principaux investissements.
- Lieu de séjour habituel : critère pour résoudre deux situations distinctes

### 1- Quelques fondamentaux à comprendre

- Nationalité :
- Etablissement stable: désigne une installation fixe d'affaires par l'intermédiaire de laquelle une entreprise exerce tout ou partie de son activité. Exemple: siège de direction, succursale, bureau, usine, atelier, mine, etc.

# Le contenu du guide (1/6)

## Première partie : Définitions et principes

### 2- Interprétation des conventions fiscales

- Règles juridiques qui gouvernent l'interprétation
- Convention de Vienne sur le droit des traités

### 2- Interprétation des conventions fiscales

- Conventions fiscales internationales
- Les commentaires des modèles des NU et de l'OCDE
- La jurisprudence et la doctrine



# Le contenu du guide (1/6)

## Première partie : Définitions et principes

### 2- Interprétation des conventions

Un traité doit être interprété de bonne foi suivant le sens ordinaire à attribuer aux termes du traité dans leur contexte et à la lumière de son objet et de son but.

Aux fins de l'interprétation d'un traité, le contexte comprend, outre le texte, le préambule et les annexes inclus.

### 2- Interprétation des conventions

Un terme sera entendu dans un sens particulier s'il est établi que telle était l'intention des parties.

Il peut être fait appel à des moyens complémentaires d'interprétation, et notamment aux travaux préparatoires et aux circonstances dans lesquelles le traité a été conclu.

Lorsqu'un traité a été authentifié en deux ou plusieurs langues, son texte fait foi dans chacune de ces langues, à moins que le traité ne dispose ou que les parties ne conviennent qu'en cas de divergence un texte déterminé l'emportera.

# Le contenu du guide (2/7)

## Première partie : Définitions et principes

### 3- Nature et régime juridiques des conventions

Une convention fiscale est un traité international liant deux ou plusieurs États ayant pour objet d'éviter la double imposition et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

Les conventions fiscales sont soumises aux règles du droit international public, plus précisément à la Convention de Vienne sur le Droit des Traités du 23 mai 1969.

### 4- Principes régissant les conventions

- Principe de primauté des conventions sur le droit interne
- Principe de subsidiarité des conventions fiscales
- Principe de non-aggravation
- Principe de non-discrimination

# Le contenu du guide (1/6)

## Première partie : Définitions et principes

### 5- Comment lire une convention fiscale

- Champ d'application
- Attribution conventionnelle du droit d'imposer
  - Revenus imposables de manière exclusive dans l'Etat de résidence du bénéficiaire
  - Revenus imposables de manière non exclusive dans l'Etat de source
  - Revenus imposables de façon exclusive dans l'Etat de source

### 5- Comment lire une convention fiscale

- Élimination de la double imposition
  - méthode de l'exemption
  - méthode de l'imputation
- Dispositions spéciales et finales
  - application des conventions
  - lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales
  - le protocole



# Le contenu du guide (3/7)

## Deuxième partie : Procédures

### 1- Échange de renseignements

- Renseignements sur demande
- Renseignements d'office
- Renseignements spontanés

### 2. Assistance administrative

- Arrangement administratif
- Coordination des contrôles fiscaux

# Le contenu du guide (4/7)

## Deuxième partie: Procédures

### 3- Formulaires et attestations

- Formulaires de résidence
- Formulaires d'exonération
- Formulaires relatifs aux revenus passifs

### 4- Mécanismes-garanties

#### Procédure amiable

Elle permet aux autorités fiscales de se rencontrer pour tenter de résoudre les différences d'une manière qui assure l'élimination de la double imposition et une application appropriée de la convention.

### 4- Mécanismes-garanties

#### Procédure arbitrale

Le recours à l'arbitrage est prévu dans le modèle OCDE et l'alternative 2 du modèle NU. A ce jour, rares sont les pays qui ont prévu un recours à l'arbitrage dans leurs conventions. En général, l'approche des Nations Unies laisse plus de pouvoir aux autorités compétentes.

# Le contenu du guide (5/7)

## Deuxième partie: Procédures

### 5- Assistance au recouvrement

L'assistance au recouvrement peut comporter des mesures non seulement en l'encontre d'un débiteur qui aurait l'intention de se soustraire au paiement de l'impôt lui-même, mais aussi à l'encontre de toutes autres personnes qui, d'après la législation de l'État requis sont tenues au paiement de l'impôt.

### 6- Suivi-évaluation

- Identifier les opérations à caractère international réalisées sur le territoire national,
- Etablir un plan national de lutte contre la fraude fiscale internationale,
- Décliner un objectif de contrôle fiscal international,
- Mesurer la performance en matière de contrôle avec des indicateurs précis.



# Le contenu du guide (6/7)

## Deuxième partie: Procédures

### 7- Décisions anticipées

La législation nationale doit fournir le cadre légal pour la validité des décisions anticipées et déterminer clairement l'information qui doit être fournie par le demandeur, la période de validité et les raisons d'une éventuelle révocation de la décision anticipée.

### 8- Usage abusif des conventions – Mesures anti-abus

L'existence des conventions fiscales revêt aussi un risque pour les administrations fiscales par rapport à certaines pratiques abusives dont l'une des plus critiques est celle du chalandage fiscal.

Une disposition générale anti-abus est intégrée dans le droit fiscal interne afin de faire face à une sophistication croissante des schémas de planification fiscale.

Exemples de concepts anti-abus:

- *bénéficiaire effectif et les revenus passifs*
- *plus-values sur les actions des sociétés à prépondérance immobilières*
- *sociétés d'artistes*

# Le contenu du guide (7/7)

## Troisième partie: Organisation et structures

### L'organisation administrative doit aboutir à :

- préciser les personnes et services compétents en fonction des tâches à accomplir ;
- définir de façon précise le périmètre de compétence de chaque intervenant ;
- préciser les procédures et le circuit de traitement des dossiers au niveau de chaque service ;
- définir les liaisons fonctionnelles entre les différents acteurs ;
- désigner les autorités compétentes dans chaque domaine.

### L'objectif recherché étant de garantir :

- une meilleure qualité du service public ;
- la centralisation des informations ;
- la gestion des risques liés à l'application des conventions fiscales ;
- le respect des engagements conventionnels ;
- le renforcement de la crédibilité de l'Administration et de l'Etat.

### Schéma organisationnel

Selon l'importance du réseau conventionnel la mise en œuvre des conventions doit être soit confiées à des services exclusivement dédiés à chaque fonction, soit fusionnées au sein de services dédiés, ou encore confiées à des services existants non exclusivement affectés à la mise en œuvre des conventions.

Les pays peuvent être regroupés en 3 groupes suivant le critère du nombre de conventions en vigueur:

Groupe 1 : Pays ayant moins de 20 conventions en vigueur ;

Groupe 2 : Pays ayant entre 20 et 60 conventions en vigueur ;

Groupe 3 : Pays ayant plus de 60 conventions en vigueur.

# L'information et la formation (1/2)

Formation  
initiale

Formation  
continue

Formation  
spécialisée

Sessions  
techniques  
du CREDAF



# L'information et la formation (2/2)

Informations

Publications

Communication

**Merci de votre attention**